



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 31 mars 2017

Séance du 6 avril 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Denis OTT, procuration à M. Jean-Jacques HAEHNEL.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 06/02/2017
3. Indemnités de fonction maire/adjoints
4. Réglementation de la circulation
5. Renouvellement de la ligne de trésorerie
6. Emprunt : choix de l'organisme bancaire
7. Examen et adoption du compte administratif 2016
8. Examen et adoption du compte de gestion 2016
9. Affectation du résultat
10. Fixation des taux des contributions directes
11. Fixation des subventions versées aux associations
12. Examen et adoption du budget primitif 2017
13. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06/02/2017

Le procès-verbal de la séance du 06/02/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. INDEMNITES DE FONCTION MAIRE/ADJOINTS

L'indice servant de base au calcul des indemnités des élus a été modifié avec effet au 1^{er} janvier 2017. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération incluant ces changements réglementaires.

Ainsi, Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que la commune compte 987 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, aux taux suivants :

- Maire : 31 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur
- Adjoints : 8,25 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur

4. REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant du propriétaire de la maison d'habitation sise 3, rue Principale qui sollicite la mise en place d'un miroir de sécurité en face de sa propriété afin de sécuriser la sortie de sa cour.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour cet aménagement et charge Monsieur le Maire de demander un devis auprès d'une entreprise spécialisée et d'étudier la localisation adéquate de ce miroir de sécurité.

5. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie de 100 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 10/06/2017. La ligne de trésorerie représente une aide financière à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier une éventuelle insuffisance de disponibilités.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- ✓ décide de renouveler cette ligne pour une nouvelle période de 12 mois, au taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,75 %,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement avec la Caisse d'Epargne ainsi que tout document y afférent,
- ✓ prend note que les frais de dossier et commissions annexes s'élèvent à 200 €, et qu'une commission de non utilisation correspondant à 0,05 % du montant de la ligne de trésorerie sera appliquée.

6. EMPRUNT : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

Lors de l'élaboration du budget primitif, le conseil municipal a décidé de réaliser un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux de mise en conformité du terrain d'honneur et la création d'un terrain de football en gazon synthétique.

Divers organismes bancaires ont été consultés, aux conditions financières suivantes :

- taux fixe,
- durée du crédit de 15 ans, variante à 20 ans,
- échéances trimestrielles.

Organismes consultés	Taux sur 15 ans	Montant remboursement par trimestre	Coût total du crédit sur 15 ans	Taux sur 20 ans	Montant remboursement par trimestre	Coût total du crédit sur 20 ans	Frais de dossier
CCM BENFELD	1,10 %	5 430,69 €	325 841,70 €	1,40 %	4 305,98 €	344 478,78 €	0,10 % du montant (300 €)
CREDIT AGRICOLE BENFELD	1,23 %	5 483,09 €	328 985,23 €	1,53 %	4 360,08 €	348 806,19 €	0,10 % du montant autorisé (300 €)
CAISSE D'EPARGNE BENFELD	1,48 %	5 584,72 €	335 083,48 €	1,76 %	4 456,80 €	356 543,99 €	300 €
BANQUE CIC EST BENFELD	Pas de réponse						

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'appel d'offres, décide de souscrire le contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans au taux de 1,10 % et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document y afférent

Adopté à 14 voix pour, Monsieur Daniel KOEHLER ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

7. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif pour l'exercice 2016, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« Section fonctionnement » :

Total des recettes :		509 045,92 €
Total des dépenses :	-	<u>501 678,18 €</u>
↳ Excédent de fonctionnement 2016 :	+	7 367,74 €
+ Résultat de fonctionnement reporté 2015 :	+	<u>92 257,40 €</u>
↳ Résultat de clôture 2016 :	+	99 625,14 €

« Section investissement » :

Total des recettes :		80 709,09 €
Total des dépenses :	-	<u>157 717,62 €</u>
↳ Déficit d'investissement 2016 :	-	77 008,53 €
+ Résultat d'investissement reporté 2015 :	+	<u>11 781,48 €</u>
↳ Résultat de clôture 2016 :	-	65 227,05 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	-	9 984,40 €
Recettes :	+	21 825,42 €
↳ solde des restes à réaliser :	+	11 841,02 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à **14 voix pour**, le compte administratif ainsi présenté.

8. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, **à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

9. AFFECTATION DU RESULTAT

				2016
Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice				
Constatant que le compte administratif présente :				
- un excédent de fonctionnement de	7 367,74 €			
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	compte 12		
Et que le compte administratif présente :				
- un excédent d'investissement de	0,00 €			
- un déficit d'investissement de	77 008,53 €	A		
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2015	11 781,48 €	B	
et des restes à réaliser d'investissement	2016	11 841,02 €	C	
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2017	65 227,05 €		
ceci représente un BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	53 386,03 €		
		0,00 €		reporté sur la ligne 001
Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :				
Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
7 367,74 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	92 257,40 €	
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	99 625,14 €
DECIDE d'affecter le résultat comme suit :				
Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
99 625,14 €	couvrir le besoin de financement	53 386,03 €	1068	99 625,14 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	46 239,11 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)	0,00 €	119	
Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par				
un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de				
ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de				
ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :				53 386,03 €

Adopté à l'unanimité.

10. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017.

	Bases prévisionnelles 2017	Pour mémoire taux appliqués en 2016	Taux votés en 2017	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 012 000,00 €	13,95 %	13,95 %	141 174,00 €
Taxe foncière (bâti)	643 800,00 €	9,52 %	9,52 %	61 290,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 400,00 €	36,96 %	36,96 %	10 866,00 €
Total	1 685 200,00 €			213 330,00 €

11. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €
Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
TOTAL	900,00 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017, article 6574.

Par ailleurs, une somme de 2 600 € est prévue en subventions exceptionnelles et inscrite à l'article 6745.

ADOPTE à l'unanimité.

12. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif pour l'exercice 2017, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

↳ <u>Dépenses :</u>		892 830,11 €
↳ <u>Recettes :</u>	846 591,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 46 239,11 €	
Total :	↳	892 830,11 €

Investissement :

↳ <u>Dépenses :</u>	1 008 016,25 €	
+ Restes à réaliser :	9 984,40 €	
+ Déficit d'investissement reporté :	+ 65 227,05 €	
	↳	1 083 227,70 €
↳ <u>Recettes :</u>	1 061 402,28 €	
+ Restes à réaliser :	+ 21 825,42 €	
Total :	↳	1 083 227,70 €

Montant total du budget : 1 976 057,81 €

Adopté à l'unanimité.

13. DIVERS

Le conseil municipal est avisé du dépôt en maire des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- Une demande de permis de construire déposée par M. Christophe ANNA pour la construction d'un garage, 4 sentier de l'Eglise, section A n° 1142 et section D n° 432,
- Une demande de permis de construire déposée par M. et Mme Domenico CARLESSO pour la construction d'une maison individuelle, rue des Jardins, lotissement « des Jardins », section A n° 1185, 1192 et 1195,
- Une déclaration préalable déposée par M. David GAUCKLER pour la construction d'une piscine de 34 m², 12 rue Kreuzel, section 04 n° 228.

Clôture de la séance à 21h30.